

## PARCOURS METIER : EXPERT BATIMENT

Ce parcours métier de quatre modules de formation développe les aspects de la construction, des diagnostics et solutions des désordres et pathologies, de la gestion des dossiers d'expertise ainsi que des aspects juridiques, d'assurances et de règlement des sinistres indispensables à l'expert bâtiment.

### Objectifs opérationnels

- Utiliser et exploiter les bases techniques, juridiques et d'assurance nécessaires à l'activité de l'expert bâtiment
- Analyser les désordres du bâtiment en déterminer l'origine, les causes et les conséquences de la situation et proposer les solutions techniques et pour y remédier

### Public Concerné

- Collaborateurs des cabinets d'expertise
- Techniciens, gestionnaires de sinistres
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers
- Experts « juniors » ou futurs experts bâtiment, judiciaires et d'assurance
- Experts d'assurance construction ou multirisques
- Gestionnaires de sinistres
- Responsables projets et travaux amenés à défendre les intérêts de leur entreprise dans le cadre de contentieux
- Architectes

### Durée

**98.00** Heures      **14** Jours

### Prérequis

Ce parcours de formation réclame une expérience technique dans le domaine de la construction.

En amont du parcours de formation, un travail de lecture personnelle du fascicule « *Expert Bâtiment, terminologie de la construction* » est demandée aux participants.

### Parcours pédagogique

#### FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET D'ASSURANCE DE L'EXPERTISE BATIMENT

##### Module P617 - 5 jours

##### Fondamentaux juridiques de l'expertise

- Description du bâti : précision du vocabulaire
- Droit civil
- Urbanisme : autorisations, servitudes
- Contrats et procédures
- Différentes formes de contrats : marchés, commandes, baux, ventes
- Organisation judiciaire
- Pièces de procédures
- Bases de l'assurance construction
- Lecture et exploitation des contrats

##### Les assurances IARD

- Incendie, dégâts des eaux, tempêtes, vol, électricité
- Rôle de l'expert
- Conventions de règlement
- Études de cas

#### PATHOLOGIE DES CONSTRUCTIONS

**Module P601 - 3 jours**

**Actualité des risques dans le secteur de la construction**

- Introduction à la gestion du risque construction
- Risque produit de construction
- Risques actuels, nouveaux risques

**Pathologies des fondations**

- Signes d'une pathologie
- Méthodes de reconnaissance des sols, des fondations
- Examen des déformations des éléments de structures (cisaillement, flexion, traction)
- Quelques exemples de pathologies avec présentation des solutions de confortement

**Pathologies des structures en béton armé et en maçonnerie**

**Pathologies de l'enveloppe**

- Manifestations et causes des désordres des revêtements de façades et des menuiseries extérieures

**Pathologies des charpentes bois, des couvertures**

**Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité**

**Pathologies liées à l'humidité**

- Sources d'humidité : intérieures, extérieures
- Matériaux et interactions
- Mécanismes de l'humidité : remontées, infiltrations, rejaillissements, condensations
- Remèdes et solutions techniques

Pathologies dans la ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

**REGLEMENT DES LITIGES**

**Module P615 - 4 jours**

**Environnement des garanties applicables en construction**

- Notion de contrat
- Rôles et responsabilités des acteurs de la construction
- Spécificités des marchés publics, privés
- Groupements d'entreprises, sous-traitance
- Législation applicable
- Domaine d'application de la responsabilité décennale
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie de parfait achèvement
- Différents domaines d'intervention :
- Garanties des constructeurs et la responsabilité délictuelle et contractuelle
- Assurance construction :
- Contrats

**Expertise construction : dommages ouvrages**

- Objectifs de la loi du 4 janvier 1978 sur l'assurance construction
- Textes relatifs au règlement des sinistres
- Déclaration de sinistre
- Missions de l'expert en fonction de l'importance des sinistres
- Rapport d'expertise
- Convention de règlement
- Conséquences du rapport d'expertise vis-à-vis des constructeurs
- Positions et comportements des acteurs dans l'expertise
- Nature de la mise en cause
- Responsabilités mises en jeu
- Relations avec l'assureur, l'avocat, l'expert
- Rédaction des notes et des dires
- Méthodologie de suivi d'un dossier

**Recours**

**Expertise judiciaire**

- Généralités
- Procédures civiles et administratives
- Expertise par voie de référé

- La matière du procès
- Le respect du contradictoire
- Le rôle des parties
- Déroulement de l'expertise judiciaire
- Les compétences requises pour être expert judiciaire
- Comment devenir expert judiciaire
- Les Modes Alternatifs des Règlements des Conflits (notions)

### ATELIER D'APPLICATION

#### Module pratique - 2 jours

#### Diagnostiques obligatoires ou facultatifs

#### Analyse et élaboration de rapports d'expertise

#### Mise en situation

- Gestion et règlement d'un sinistre
- Rapport d'expertise

## Méthodes et moyens pédagogiques

### METHODES PEDAGOGIQUES

Chacun des modules prévoit une alternance d'exposés illustrés d'exemples concrets, d'études de cas et de partages d'expériences.

Le dernier module "*Expert bâtiment : atelier pratique*" est spécifiquement dédié à l'application des acquis pour un transfert vers les activités professionnelles.

### RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Le fascicule de «*Expert Bâtiment, terminologie de la construction* » préparatoire au parcours de formation est envoyé par mail 15 jours avant la date de la première session à chaque participant.

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

Le livre des Editions Ginger "*Sensibilisation à la pathologie des bâtiments à travers des cas courants*" est également remis aux participants lors du module "*Pathologies des constructions : les fondamentaux*".

### MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement multimédia animé par l'intervenant ainsi que le PC portable des participants.

**Avant d'entrer dans le parcours de formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :**

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

## Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

## Méthodes et modalités d'évaluation

### EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Une évaluation des acquis est réalisée en continu en ligne sur la base de questionnaires individuelles réalisés à la fin de chacun des quatre premiers modules.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

Le parcours complet composé des quatre modules fait l'objet d'une Attestation de compétence délivrée au stagiaire ayant satisfait aux

épreuves d'évaluation continue..

#### MESURE DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES

Une évaluation de satisfaction réalisée en ligne en fin de chaque module mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

#### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**